

# Règlement du Jeu

« Le ticket d'or »

#### ARTICLE 1. SOCIETE ORGANISATRICE, LIEU & DUREE

La société Meubles IKEA France, société par actions simplifiée au capital de 8 840 000 euros, dont le siège social est sis au 425 rue Henri Barbusse 78370 Plaisir, immatriculée au RCS de Versailles sous le numéro B 351 745 724 (« **IKEA** ») organise dans son magasin Ikea Saint Etienne situé 47 Rue Jean Huss 42000 Saint Etienne (le « **Magasin** ») un jeu concours selon les termes du présent règlement (le « **Jeu** »).

Le Jeu sera organisé en une seule session de participation, définie comme suit : Le 02/08/2025 à partir de 9h45

Si les circonstances l'exigent, IKEA pourra reporter ou annuler le Jeu et en informera, le cas échéant, les participants éventuels.

La présente version du règlement entre en vigueur au 02/08/2025.

## ARTICLE 2. MODALITES DE PARTICIPATION & RESTRICTIONS

Le Jeu est exclusivement ouvert aux (i) personnes physiques, (ii) majeures au jour de leur participation (iii) résidant en France métropolitaine (iv) et titulaires d'une carte IKEA Family (le(s) « Participant(s) »).

La participation au Jeu est sans obligation d'achat

Ne peuvent pas participer au Jeu (i) les mandataires sociaux de IKEA ou de toute société affiliée (qu'elle contrôle, qui la contrôle ou sous contrôle commun avec elle), (ii) les employés de IKEA ayant directement participé à l'élaboration et à l'organisation du Jeu (iii) ainsi que les membres de leur famille (comprenant, sans que cela soit exhaustif, les conjoints, les frères et sœurs, ascendants et descendants).

De manière plus générale, il est fait interdiction aux employés de IKEA et/ou des prestataires intervenant dans le Magasin de participer au Jeu pendant leur temps de travail. Ainsi, et sous réserve de l'exclusion ci-dessus, les employés précités ne pourront valablement participer que pendant leurs jours de repos, congés et temps de pause.

Une seule participation par foyer (même nom et/ou même adresse postale et/ou même adresse email et/ou même numéro IKEA Family) est autorisée par Session de jeu.

Toute participation additionnelle d'un même foyer sera considérée comme nulle et ne sera donc pas prises en compte. Par ailleurs toute participation au Jeu est personnelle.

Chaque Participant qui serait désigné comme un/le gagnant du Jeu ne peut remporter qu'une seule dotation.



Une participation sera déclarée nulle notamment, en cas d'informations illisibles, inexactes, incomplètes, frauduleuses, manquantes.

# **ARTICLE 3. PARTICIPATION AU JEU**

Pour participer au Jeu, les Participants devront :

- Être l'un des deux cent (200) premiers visiteurs à se rendre à l'accueil du Magasin;
- Présenter leur carte IKEA Family ;

## **ARTICLE 4. DOTATIONS**

Les dotations suivantes seront mises en jeu par Session :

- Cent quatre-vingt-dix-neuf (199) coupons de réduction de dix pourcent (10%) valables le jours même dans le magasin IKEA de Saint Etienne. Utilisables une fois, avec un minimum d'achat de cent cinquante (150) euros, sur les produits IKEA (hors bistrot, épicerie, restaurant, services, cartes cadeaux). Personnels, non cessibles, non remboursables (sauf en cas de retour d'un ou plusieurs produits, la remise sera déduite du montant total remboursé), non cumulables avec d'autres coupons, cumulables avec d'autres offres en cours.
- Un (1) coupon de réduction d'une valeur unitaire de 500 euros valable le jours même dans le magasin IKEA de Saint Etienne. Utilisable en une fois, avec un minimum d'achat de cent cinquante (150) euros, sur les produits IKEA (hors bistrot, épicerie, restaurant, services, cartes cadeaux). Après réduction, le montant restant à payer doit être à minima de 1€. Personnel, non cessible, non remboursable (sauf en cas de retour d'un ou plusieurs produits, la remise sera déduite du montant total remboursé), non cumulable avec d'autres coupons, cumulable avec d'autres offres en cours.

### **Article 5. DESIGNATION DES GAGNANTS**

Les Participants, remplissant les conditions de participation de l'article 2 et 3, reçoivent une enveloppe contenant aléatoirement l'une des dotations listées à l'article 4. La dotation lui est remise immédiatement.

#### **ARTICLE 6. DONNEES A CARACTERE PERSONNEL**

En adhérant au présent règlement, vous consentez à ce que Meubles IKEA France SAS, en sa qualité de responsable de traitement, traite votre nom, prénom, numéro IKEA Family à des fins de gestion de votre participation au jeu concours.



Vos données personnelles ne seront pas conservées. Elles pourront uniquement être consultées par les services internes à IKEA et prestataires de services intervenant dans le cadre de la finalité précédemment décrite.

Vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, d'opposition, d'effacement et de retrait de votre consentement. Pour les exercer, veuillez adresser une demande :

Par courrier à : Meubles IKEA France SAS-Délégué à la protection des données - 425 rue Henri Barbusse -78370 Plaisir

Par email à l'adresse : cil.ikeafrance@ikea.com

Pour plus d'informations, vous pouvez vous rendre sur la Charte de protection des données, disponible sur le site internet IKEA.fr.

En cas d'exercice de votre droit de suppression ou de retrait de votre consentement quant au traitement de vos données avant la fin du jeu, votre candidature ne pourra être prise en compte.

Vous avez également le droit de déposer une plainte auprès d'une autorité de contrôle. Les informations de contact et la manière de procéder peuvent être consultées à : https://www.cnil.fr/fr/plaintes.

## **ARTICLE 7. RESPONSABILITE**

IKEA se réserve le droit, si les circonstances l'exigent, de reporter, de prolonger, de modifier, d'interrompre, de différer ou d'annuler le Jeu, si les circonstances l'exigent, et ce sans que sa responsabilité ne puisse être engagée.

IKEA se dégage de toute responsabilité en cas de dysfonctionnement empêchant l'accès et/ ou le bon déroulement du Jeu notamment dû à des actes de malveillances externes.

L'utilisation de robots ou de tous autres procédés similaires permettant de participer au Jeu, notamment de façon automatisée, est proscrite, la violation de cette règle entraînant l'élimination définitive de l'auteur de la fraude.

Les Participants sont tenus de participer au Jeu de bonne foi et d'en respecter les conditions prévues par le présent Règlement. A défaut, et notamment en cas de tentative de fraude ou de fraude, IKEA sera en droit d'annuler le Jeu et/ou de ne pas attribuer les dotations aux fraudeurs. Ici, IKEA se réserve également le droit de poursuivre devant les juridictions compétentes les fraudeurs.

La responsabilité de IKEA ne saurait être recherchée dans l'hypothèse où IKEA n'aurait pas été en mesure de contacter le/les Gagnant(s) avec les cordonnées fournies et/ou n'a pas pu lui/leur remettre sa/leur dotation malgré les instructions du présent Règlement du fait de ce dernier/ces derniers. Par exemple, et ce sans que cette liste ne soit limitative, en cas de modification des

IKEA

coordonnées transmises, si l'email ou le sms l(e)s informant du gain a été classé dans les indésirables et (e.u.a. été supprimé par lo(s) Gagnant(s)

indésirables et/ou a été supprimé par le(s) Gagnant(s).

Par ailleurs IKEA ne saurait être responsable des défauts et/ou des dommages directs et/ou

indirects liés à la/aux dotation(s) offerte(s) au(x) Gagnant(s).

**ARTICLE 8. PROPRIETE INTELECTUELLE** 

La reproduction, la représentation ou l'exploitation de tout ou partie des éléments composant le Jeu (marques, logos, textes, images, vidéos etc.) sont strictement interdites, et exposeraient le

contrefaisant à des sanctions civiles et pénales.

**ARTICLE 9. REGLEMENT** 

Article 9.1. Modification du règlement - Version en vigueur

IKEA se réserve le droit de modifier pendant le Jeu les termes du présent Règlement.

La version du Règlement du Jeu s'appliquant au Participant est celle en vigueur au moment de sa

participation.

Article 9.2. Intégralité du règlement et nullité

Le fait qu'un ou plusieurs articles du présent Règlement soi(en)t déclaré(s) ou devenue nul(s) et/ou

non avenu(s) ne saurait affecter la validité des autres articles dudit Règlement..

Article 9.3. Consultation du règlement

Ce Règlement peut être consulté à l'accueil du Magasin ainsi que sur la page internet de ce dernier

sur le site www.ikea.fr (Voir ici nos magasins).

Il peut également être adressé gratuitement, à toute personne qui en fait la demande pendant la durée du Jeu auprès de IKEA, à l'adresse postale suivante : Meubles IKEA France S.A.S. – Centre

Support Clients - 91008 Evry Cedex.

**ARTICLE 10. CONVENTION DE PREUVE** 

**Meubles IKEA France** 

4

Code APE 4759A - S.A.S. au capital de 8.840.000€



De convention expresse entre le Participant et IKEA, les systèmes et fichiers informatiques de IKEA feront seuls foi. Les registres informatisés, conservés dans les systèmes informatiques de IKEA, dans des conditions raisonnables de sécurité et de fiabilité, sont considérés comme les preuves des relations et communications intervenues entre IKEA et le Participant.

Il est en conséquence convenu que, sauf erreur manifeste, IKEA pourra se prévaloir, notamment aux fins de preuve de tout acte, fait ou omission, des programmes, données, fichiers, enregistrements, opérations et autres éléments (tels que des rapports de suivi ou autres états) de nature ou sous format ou support informatiques ou électroniques, établis, reçus ou conservés directement ou indirectement par IKEA, notamment dans ses systèmes informatiques. Les éléments considérés constituent ainsi des preuves et s'ils sont produits comme moyens de preuve par IKEA dans toute procédure contentieuse ou autre, ils seront recevables, valables et opposables entre les parties de la même manière, dans les mêmes conditions et avec la même force probante que tout document qui serait établi, reçu ou conservé par écrit. Les opérations de toute nature réalisées à l'aide de l'identifiant et du code attribués à un Participant, à la suite de l'inscription, sont présumées de manière irréfragable, avoir été réalisées sous la responsabilité du Participant.

## **ARTICLE 11. DROIT APPLICABLE**

Le Jeu et l'interprétation du présent Règlement sont soumis au droit français.